

Image not found or type unknown



Rachat d'un fond de commerce en redressement judiciaire.

Par **menaud**, le **16/05/2010** à **15:43**

Bonjour,rrnrnJe souhaite acquérir un commerce qui se trouve en redressement judiciaire,la liquidation judiciaire sera prononcée le 11 juin 2010.rnJ'ai entendu dire que l'actuelle propriétaire peut vendre à qui elle veut si la somme proposée couvre ses dettes mais qu'il faut prévenir le mandataire judiciaire.rnComment devons nous procéder ? Car si cela s'avère juste, le propriétaire actuelle et moi même souhaitons signer un compris de vente avant que la liquidation soit prononcée.rnMerci de votre réponse.rnMme Ménielle Audrey.